



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

MC/2353

**Original : anglais
2 novembre 2012**

COUNCIL

CONSEIL

CONSEJO

CENT UNIEME SESSION

**L'OIM ET LES PREPARATIFS DU DEUXIEME DIALOGUE DE HAUT NIVEAU
SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

L'OIM ET LES PREPARATIFS DU DEUXIEME DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

Introduction

1. Le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tiendra lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2013, offre l'occasion de consolider la contribution au développement de la migration internationale, dans l'intérêt des migrants comme de la société, et de renforcer les partenariats multipartites. Le Dialogue de haut niveau de 2013 fera le point des progrès accomplis depuis le premier Dialogue de haut niveau, tenu en 2006, et s'en inspirera pour aller de l'avant. Il convient de relever que ce deuxième Dialogue de haut niveau aura lieu à un moment crucial, avant la révision, en 2015, du Programme de développement international.

2. Dans la perspective du deuxième Dialogue de haut niveau, le présent document entend informer les Etats Membres de l'OIM de l'évolution historique du débat international et de la coopération multipartite sur le couple migration et développement, ainsi que des récentes activités menées pour faire en sorte que la migration stimule le développement dans les pays d'origine et de destination. Il énonce des moyens qui permettraient au Dialogue de haut niveau de contribuer au renforcement des partenariats multipartites, souligne des activités de migration et développement prometteuses puis, en conclusion, suggère des mesures par lesquelles les Etats Membres de l'OIM pourraient effectivement faire avancer ces questions.

Evolution de la thématique migration et développement et du Dialogue de haut niveau

Avant le Dialogue de haut niveau de 2006

3. Avant le premier Dialogue de haut niveau, plusieurs initiatives prises à l'échelle mondiale et régionale ont fait évoluer la notion de gestion des migrations, jusque-là axée principalement sur le contrôle unilatéral de l'immigration, pour en faire un phénomène multidimensionnel présentant des chances et des défis pour le développement qu'il est préférable d'appréhender à divers niveaux – national, bilatéral, régional et mondial. Depuis la fin des années 1980, plusieurs processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) ont vu le jour dans toutes les régions, offrant un cadre non contraignant de dialogue et de coopération consacré exclusivement aux questions de migration. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) des Nations Unies, adopté en 1994, a abordé diverses dimensions de la migration, tant internationale qu'interne, constituant en son temps le document sur la migration le plus complet qui ait été approuvé à l'échelle internationale. Depuis 1994, la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies examine tous les deux ans des questions se rapportant aux migrations internationales et au développement.

4. En réponse à l'intérêt croissant de ses Membres pour les questions relevant des politiques de migration, le Conseil de l'OIM a, en 2001, lancé le Dialogue international sur la migration (IDM). Chaque année, les ateliers d'intersession de l'IDM et les sessions du

Conseil de l'OIM facilitent les délibérations des gouvernements et d'autres parties prenantes sur des questions de politique migratoire, y compris celles qui se rapportent au développement, et offrent l'occasion d'examiner des solutions et des stratégies concrètes pour relever les défis. Entre 2001 et 2004, l'Initiative de Berne, qui était pilotée par le Gouvernement suisse et dont le secrétariat était assuré par l'OIM, visait à renforcer la coopération inter-Etats sur la migration en élaborant une approche homogène de la gestion des migrations qui a pris la forme d'un Agenda international pour la gestion des migrations, un système de référence et un cadre d'action non contraignant reposant dans une large mesure sur les déclarations et les résultats des PCR, qui réunissait à l'échelle mondiale les enseignements tirés lors des dialogues régionaux. Dans le même esprit, la Suisse et la Suède, rejointes par un noyau d'Etats¹ ont, avec l'appui du Secrétaire général des Nations Unies, créé en 2003 la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), censée instituer un cadre cohérent pour formuler une réponse globale aux questions de migration. Intitulé *Les migrations dans un monde interconnecté : De nouvelles perspectives d'action*, le rapport final de la CMMI était le fruit d'intenses consultations thématiques menées à l'échelle régionale et mondiale.

5. Outre ces processus de dialogue inter-Etats, la nécessité d'une approche interinstitutions de la migration mieux coordonnée s'est imposée et a conduit à la création, en 2003, du Groupe de Genève sur la question migratoire². Suivant les recommandations de la CMMI et s'inspirant du Groupe de Genève sur la question migratoire, le Secrétaire général des Nations Unies a, en 2006, institué le Groupe mondial sur la migration (GMG).

6. Dans la perspective du Dialogue de haut niveau de 2006, le Secrétaire général avait nommé un Représentant spécial pour la migration et le développement, chargé de formuler des avis sur les préparatifs de cet événement historique. Le Dialogue de haut niveau de 2006 a réussi à ancrer plus fermement la migration dans le programme de développement des Etats et d'autres parties prenantes du monde entier. Bien qu'il ne soit pas parvenu à bâtir un consensus sur la création d'une institution ou d'un régime normatif, il a débouché sur la mise en place du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), piloté par les Etats. Le FMMD est un processus de dialogue volontaire, non contraignant et informel entre gouvernements, et entre les Etats, la société civile, le secteur privé, les milieux universitaires et les organisations internationales. En 2006, par sa résolution 61/208 du 6 mars 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris note du résumé du premier Dialogue de haut niveau et de la création du FMMD et du GMG.

De 2006 au Dialogue de haut niveau de 2013

7. A la suite du premier Dialogue de haut niveau, des initiatives multipartites et des mécanismes de coopération plus poussés, dont le GMG et le FMMD, contribuent à exploiter plus avant le potentiel de développement de la migration. Depuis sa création, en 2006, le

¹ En 2005, ce noyau comprenait 32 gouvernements et un organisme régional, à savoir : l'Algérie, l'Australie, le Bangladesh, la Belgique, le Brésil, le Canada, l'Egypte, la Finlande, la France, l'Allemagne, le Saint-Siège, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, la République islamique d'Iran, le Japon, le Mexique, le Maroc, les Pays-Bas, le Nigéria, la Norvège, le Pakistan, le Pérou, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Espagne, Sri Lanka, la Suède, la Suisse, la Turquie, le Royaume-Uni, et la Communauté européenne/Union européenne.

² Le Groupe de Genève sur la question migratoire a été lancé de manière informelle par l'OIM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En 2005, il comptait six membres, dont l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

FMMD a évolué. Il ne revêt plus la forme d'une conférence annuelle mais est devenu un processus continu d'échanges qui aide les Etats à redéfinir leurs politiques de migration et développement en coopération avec des parties prenantes intéressées. Le Représentant spécial pour la migration et le développement continue d'exercer des fonctions clés de conseil auprès du FMMD. Dans la perspective du Dialogue de haut niveau de 2013, une évaluation du Forum mondial sur la migration et le développement a été effectuée sous la direction des présidences suisse et mauricienne du Forum³.

8. Bien que ne répondant pas encore aux attentes, le GMG offre un cadre pour renforcer la concertation, en réunissant 15 organismes des Nations Unies et affiliés aux Nations Unies ainsi que l'OIM⁴ à l'occasion de réunions régulières au niveau de l'exécution et des responsables. Il a adopté des positions et des déclarations communes sur un certain nombre de questions thématiques, améliorant ainsi la cohérence et favorisant l'application des normes et instruments internationaux et régionaux pertinents. Cette action est servie par des publications conjointes et deux groupes de travail du GMG : le Groupe de travail sur l'intégration de la migration dans les stratégies de développement national, coprésidé par l'OIM et le PNUD, et le Groupe de travail sur les données et la recherche, coprésidé par l'OIM et le DAES. Un examen interne des modalités de fonctionnement du GMG est actuellement en cours.

9. Les membres du GMG ont, individuellement ou collectivement, apporté leur concours au FMMD, par exemple en contribuant à l'organisation de réunions, en élaborant des documents de travail ou en soutenant les travaux de ses groupes de travail ad hoc. Par ailleurs, l'OIM a détaché au FMMD, depuis sa création, un spécialiste de haut niveau des migrations, et héberge en outre l'Unité d'appui du Forum. Pour promouvoir les résultats du FMMD, les organismes membres du GMG donnent des idées pour la Plateforme pour les partenariats du FMMD.

10. Le prochain Dialogue de haut niveau suivra de peu la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue en juin 2012, et coïncidera avec les préparatifs de l'examen du Programme d'action au-delà de 2014 de la CIPD, et du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Dans la perspective du Dialogue de haut niveau de 2013, le Président de l'Assemblée générale a organisé en 2011 un débat thématique informel d'une journée sur les migrations internationales et le développement, auquel l'OIM a participé. Le 18 octobre 2012, la Deuxième Commission de l'Assemblée générale a entrepris d'examiner les modalités du Dialogue de haut niveau de 2013 à l'occasion de l'examen de la question « Mondialisation et interdépendance » et du point de l'ordre du jour intitulé « Migrations internationales et développement », en s'inspirant du rapport du Secrétaire général des Nations Unies de 2012 sur cette question (A/67/254).

11. L'OIM et ses partenaires continuent de s'employer à guider de diverses façons les débats de fond du Dialogue de haut niveau de 2013. Il convient de relever qu'en avril 2012, l'OIM et le FNUAP ont été invités par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des

³ Le FMMD a été organisé par la Belgique, les Philippines, la Grèce, le Mexique et la Suisse. Maurice assure sa présidence en 2012. La Suède présidera ensuite le Forum en 2014.

⁴ Les membres du GMG sont les suivants : OIT, OIM, HCDH, CNUCED, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), UNESCO, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), HCR, UNICEF, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), ONUDC, Commissions régionales des Nations Unies, ONU-Femmes, Organisation mondiale de la Santé (OMS), et Banque mondiale.

Nations Unies pour la coordination à élaborer, en collaboration avec le GMG, des projets de recommandations et de conclusions sur des questions de migration en vue de les proposer aux organismes des Nations Unies aux fins de préparation du Dialogue de haut niveau. Ce document sera soumis en janvier 2013 au Comité de haut niveau sur les programmes des Nations Unies. Parallèlement, l'OIM, le DEAS et le FNUAP, en collaboration avec des gouvernements intéressés, ont entrepris d'organiser cinq tables rondes visant à préparer les délégués et les observateurs auprès des Nations Unies en poste à New York au Dialogue de haut niveau⁵.

12. S'appuyant sur l'invitation formulée dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 65/170 du 17 mars 2011, l'OIM collabore avec les commissions régionales des Nations Unies pour examiner les aspects régionaux des migrations internationales et du développement et contribuer au rapport du Secrétaire général sur ce point, ainsi qu'aux préparatifs du Dialogue de haut niveau. Par ailleurs, l'OIM continue de prêter son concours aux PCR qui songent à incorporer la thématique migration et développement, ou à faire avancer les discussions sur cette thématique, dans leur processus respectif. Ce faisant, elle est consciente du fait que les Etats membres des Nations Unies ont eux aussi été invités par la résolution 65/170 du 17 mars 2011 à apporter leurs contributions au Dialogue de haut niveau par le truchement des PCR, entre autres processus. L'OIM a également répondu à l'appel lancé par le FMMD en faveur d'une intensification des échanges entre PCR, en organisant tous les deux ans une réunion mondiale des présidents et secrétariats de PCR. De concert avec le Gouvernement du Pérou, elle prépare la Réunion mondiale des PCR de 2013 qui, entre autres, envisagera de présenter des contributions conjointes au Dialogue de haut niveau de 2013.

13. Diverses communautés économiques régionales continuent d'étudier les moyens les mieux à même de faciliter la migration afin de tirer pleinement profit des possibilités qu'elle offre pour le développement. Des forums interrégionaux axés sur la migration sont une autre facette de la coopération multilatérale sur la migration. Enfin, l'IDM continue de contribuer à la réflexion inter-Etats sur le couple migration et développement, entre autres domaines d'action sur les questions de migration.

Migration et développement : réalisations de l'OIM et de ses partenaires

14. Avec l'appui d'Etats Membres intéressés, et en partenariat avec d'autres organismes du GMG et la société civile, l'OIM met en œuvre une série de mesures concrètes visant à renforcer les incidences de la migration sur le développement. Un échantillon d'initiatives récentes est présenté ci-après.

Intégrer la migration dans les stratégies de développement national et d'autres politiques sectorielles

15. L'OIM appuie les réformes mises en œuvre à l'échelle nationale pour mettre en place des cadres et des stratégies de gestion des migrations cohérents. Elle s'efforce en outre d'intégrer la migration dans le processus d'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et contribue à la mise en œuvre, sous la houlette du PNUD, de

⁵ La première table ronde a eu lieu le 12 octobre 2012, en collaboration avec les Missions permanentes de Maurice et de la Suisse.

l'Initiative conjointe pour la migration et le développement de la Commission européenne et des Nations Unies, notamment par le détachement d'un spécialiste de la migration au PNUD. Pour favoriser une intégration plus systématique de la migration dans la planification du développement et dans des politiques sectorielles plus vastes, l'OIM a présidé à l'élaboration d'une publication intitulée *Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners* qui a été ultérieurement approuvée par le GMG et a été lancée par le FMMD en 2010. Grâce à des fonds du Gouvernement suisse et avec l'aide d'une boîte à outils conçue par le GMG, ce manuel est actuellement testé dans un certain nombre de pays sous la conduite de l'OIM et du PNUD.

16. Dans le domaine de la migration de travail, afin de permettre aux femmes et aux jeunes particulièrement vulnérables d'avoir accès à un emploi rémunérateur à l'étranger et, ce faisant, de réduire le taux de chômage chez eux, des Etats se sont adressés à l'OIM pour qu'elle renforce leurs programmes professionnels et leurs programmes de formation en fonction de la demande de main-d'œuvre dans les principaux pays de destination. Des bases de données élaborées avec l'aide de l'OIM pour l'adéquation des qualifications facilitent la mise en relation des employeurs avec des migrants potentiels tout en aidant les gouvernements à rédiger et à appliquer des accords bilatéraux ciblés en matière de main-d'œuvre. L'OIM soutient activement des dispositifs de migration de main-d'œuvre temporaire et circulaire en application des accords bilatéraux en matière de main-d'œuvre. Son appui à de tels dispositifs revêt notamment la forme d'initiatives visant à rendre la migration plus accessible et à veiller à ce que les migrants bénéficient d'une orientation avant le départ. Afin d'encourager la migration circulaire ou la migration de retour et leur potentiel de développement, l'OIM a élaboré, suivi et évalué diverses mesures d'incitation, dont la fourniture d'une aide au retour et un soutien à la réinsertion sur le marché du travail, et a facilité leur mise en œuvre.

17. Etant donné que les migrants sont mieux à même de contribuer au développement de la société s'ils sont bien intégrés, l'OIM aide les Etats à formuler des stratégies d'intégration des migrants et à améliorer l'idée que se fait l'opinion publique de ces derniers, en partenariat avec les médias et les employeurs. Le rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde 2011 : Bien communiquer sur la migration* revêt une utilité déterminante à cet égard. Par ailleurs, l'OIM collabore avec les Etats intéressés à la mise en œuvre d'un cadre opérationnel visant à promouvoir la santé des migrants, convenu à la Consultation mondiale sur la santé des migrants organisée en 2010 par l'OMS, l'OIM, et le Gouvernement espagnol.

18. En ce qui concerne les diasporas et les rapatriements de fonds, l'OIM noue des partenariats avec les Etats, des institutions de microfinancement et des réseaux de bureaux de poste pour permettre aux familles vulnérables restées au pays d'accéder plus facilement aux rapatriements de fonds et d'en faire une utilisation productive. Pour exploiter pleinement les investissements et les échanges commerciaux des diasporas avec leur pays d'origine, l'OIM recense les communautés de la diaspora, renforce les capacités des associations de la diaspora et fournit des conseils et des financements pour permettre aux diasporas de monter des entreprises. Pour amplifier l'impact de cette action, notamment dans l'intérêt des projets d'infrastructure de grande échelle, l'OIM aide les Etats d'origine à élaborer des politiques de mobilisation de la diaspora, à mettre en place des structures institutionnelles et à renforcer leurs capacités. Elle facilite en outre le retour temporaire de nationaux qualifiés, notamment pour contribuer au relèvement après un conflit et à la consolidation de la paix en partenariat avec le PNUD et USAID.

19. L'OIM et la Commission européenne (CE) s'emploieront à susciter des contributions collectives au Dialogue de haut niveau de 2013 de la part d'entités nationales chargées de la mobilisation des diasporas, en organisant une conférence ministérielle sur la diaspora en 2013. Ce processus de réflexion a été enrichi par un manuel réalisé conjointement par l'OIM et le Migration Policy Institute, intitulé *Comment associer les diasporas au développement – Manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil*.

20. En outre, l'OIM collabore avec les Etats au développement socioéconomique d'importantes régions d'émigration, pour que la décision de migrer à l'étranger soit un choix authentique et non pas une nécessité. Une réduction des facteurs qui incitent à migrer peut rendre la migration de retour non seulement faisable, mais aussi plus désirable. L'OIM fournit aussi des conseils aux Etats sur les moyens de faciliter la migration (temporaire) de main-d'œuvre à l'étranger en réponse au changement climatique et à ses incidences sur les moyens de subsistance. Des programmes d'action nationaux aux fins d'adaptation et le renforcement des capacités permettant leur mise en œuvre contribuent à réduire la pression sur les ressources naturelles et à utiliser les contributions des migrants pour renforcer les capacités d'adaptation des communautés. En outre, l'OIM soutient les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe qui visent à réduire les migrations forcées.

21. Au titre de son soutien global apporté pour trouver des solutions durables aux déplacements de personnes, l'OIM s'efforce d'améliorer l'accès des personnes déplacées aux programmes de logement et de réparation pour perte de biens, en prêtant son concours à la mise en place de politiques, de stratégies et de capacités nationales dans ce domaine. En outre, elle soutient les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration, qui depuis 1979 ont permis à 1,2 million de migrants de rentrer chez eux et de recommencer leur vie.

Garantir la protection des migrants

22. Pour que l'intégration de la migration dans les stratégies de développement national puisse avoir de réels effets bénéfiques pour les migrants et la société, il y a lieu de garantir le bien-être et les droits humains des migrants. C'est pourquoi, l'OIM apporte son concours à l'élaboration de lois nationales visant à protéger les migrants, et au renforcement des capacités permettant aux gouvernements de réglementer et de surveiller les agences de recrutement privées et les conditions sur le lieu de travail. Parallèlement, elle appuie les efforts déployés par les pouvoirs publics pour lutter contre la traite et le trafic illicite de personnes, ainsi que pour protéger et aider les victimes de la traite. Dans ce contexte, elle a récemment élaboré, avec la London School of Hygiene and Tropical Medicine, le manuel intitulé *Caring for Trafficked Persons: Guidance for Health Providers*.

23. De concert avec ses partenaires, l'OIM s'emploie à renforcer les indicateurs et les normes applicables à la surveillance de la santé des migrants, et à encourager la signature d'accords bilatéraux concernant la transférabilité des prestations de sécurité sociale et autres. L'OIM aide les Etats à mettre en place et à institutionnaliser des centres de documentation pour migrants, chargés d'informer les migrants de leurs droits et de leurs responsabilités, à sensibiliser l'opinion aux droits des mineurs non accompagnés, et à renforcer les institutions de tutelle ainsi que les systèmes chargés de leur venir en aide.

24. Pour répondre aux besoins des migrants pris dans une crise, qui sont souvent négligés dans les mesures de préparation prises avant une crise ainsi que par les cadres d'intervention, l'OIM veille à mettre en place des opérations solides et concertées. Ses interventions, dans ce domaine, portent sur la phase d'urgence d'une crise et au-delà, et consiste à aider les gouvernements à élaborer des politiques et des programmes offrant un soutien de longue durée aux migrants de retour et à leur communauté, afin de renforcer le redressement et le développement à long terme. S'appuyant sur l'expérience acquise lors de l'évacuation de quelque 300 000 migrants en détresse lors de la crise libyenne de 2011, l'OIM a regroupé les services qu'elle peut fournir avant, pendant et après une crise au sein de son Cadre opérationnel en cas de crise migratoire, qu'elle a soumis à ses Etats Membres pour examen. L'IDM 2012 a offert l'occasion d'élaborer et de mettre en commun des mesures visant à remédier à la situation des migrants pris dans une crise. L'OIM participe en outre à l'initiative informelle sur les migrants en détresse lancée par le Représentant spécial pour la migration et le développement afin de stimuler la réflexion sur cette question dans la perspective du Dialogue de haut niveau de 2013. L'OIM apporte son concours aux Etats qui songent à envisager de recourir à des mesures non privatives de liberté en lieu et place de la détention administrative des migrants irréguliers.

Développer les données et la recherche

25. Destinés à faciliter l'élaboration de politiques de migration et développement fondées sur des éléments factuels, les profils migratoires – initialement proposés par la CE en 2005 puis mis en œuvre en partenariat avec l'OIM – constituent un cadre indispensable pour synthétiser les informations disponibles sur les tendances migratoires. A l'heure actuelle, l'OIM contribue à l'élaboration de profils migratoires approfondis qui mettent en évidence les incidences de la migration sur le développement et améliorent la capacité des Etats à recueillir et à analyser des données, en consultation avec un vaste éventail de parties prenantes. En réponse à une demande formulée par le pays qui assurait la présidence du FMMD en 2011, l'OIM a installé sur le site web de la Plateforme pour les partenariats du FMMD un dépôt de profils migratoires. En 2011, elle a publié un guide sur la mise en œuvre des profils migratoires intitulé *Profils migratoires : Exploiter au mieux le processus*. Le Groupe de travail du GMG sur les données et la recherche a défini un ensemble d'indicateurs essentiels pour l'établissement des profils migratoires, et rédige actuellement un manuel sur l'amélioration des données relatives au couple migration et développement.

26. Avec l'appui de l'OIM et plusieurs partenaires, l'Observatoire ACP sur les migrations, créé à l'initiative du Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, a publié en 2011 un Guide de recherche qui énonce un catalogue d'indicateurs de l'impact axé sur les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Grâce à des fonds de la CE, l'OIM a pu conseiller plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale sur la meilleure façon d'incorporer la migration dans des enquêtes auprès des ménages se rapportant au développement. Elle a également contribué à la création du Centre de recherche et de formation sur la migration dans la République de Corée, et du Centre africain de renforcement des capacités, dans la République-Unie de Tanzanie. Actuellement, elle met à disposition son savoir-faire technique en vue de la création de l'Institut africain pour les transferts de fonds et de l'Observatoire international des rapatriements de fonds des migrants pour les pays les moins avancés.

27. Outre les activités et publications précitées, l'OIM a publié d'importantes publications et études visant à accroître la visibilité du lien entre la migration et le développement. Il s'agit, entre autres, de sa publication phare, le rapport *Etat de la migration dans le monde*, la série *Migration Research*, ainsi que la nouvelle série de livres *Global Migration Issues*, publiés par l'OIM et Springer. Le titre provisoire du rapport *Etat de la migration dans le monde 2013*, « Les migrants et le développement », est également le thème de l'IDM 2013. En mettant l'accent sur ce thème l'année prochaine, qui sera abordé sous l'angle du bien-être des migrants, l'OIM vise à aider les Etats Membres à se préparer au Dialogue de haut niveau sur la base d'études originales et de discussions sur des lignes d'action.

Le rôle et l'engagement soutenus de l'OIM

28. Pour l'OIM, le Dialogue de haut niveau de 2013 est l'occasion de consolider les acquis sur la thématique migration et développement, d'élargir la palette des retombées de la migration sur le développement, et de garantir le bien-être des migrants et la protection de leurs droits humains.

Recommandations et conclusions possibles du Dialogue de haut niveau

29. Sur le fond, le Dialogue de haut niveau pourrait réaffirmer l'importance de la migration pour le développement et susciter auprès des Etats membres des Nations Unies la volonté d'incorporer la migration en tant que question transversale dans le programme de développement pour l'après-2015. Par ailleurs, le Dialogue de haut niveau pourrait engager les Etats à intégrer la migration dans la planification du développement à l'échelle nationale selon une perspective plus globale, en tenant compte des politiques sectorielles et de plans plus vastes. A cette fin, il y a lieu de redoubler d'efforts pour aider les Etats désireux d'intégrer la migration dans la planification du développement national sur la base du manuel *Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners*. Etant donné que les crises peuvent porter un coup d'arrêt au développement, il importe de ménager dans l'équation migration-développement une place plus importante aux conséquences des catastrophes naturelles, des conflits et d'autres crises pour les migrants et la migration. Par ailleurs, les responsables politiques pourraient être invités à associer plus systématiquement des ministères autres que ceux d'exécution, les autorités locales, la société civile – y compris les associations de migrants – ainsi que le secteur privé aux prises de décision sur les questions se rapportant à la migration.

30. Pour que les Etats puissent intégrer la migration dans la planification du développement en connaissance de cause, le Dialogue de haut niveau pourrait les encourager à envisager la possibilité d'établir des profils migratoires approfondis. On pourrait également envisager d'allouer des sommes plus importantes à l'élaboration d'indicateurs et d'évaluations plus précis de l'impact de la migration sur le développement. Il importe que toutes les mesures relevant de la thématique migration et développement contribuent au bien-être des migrants et protègent leurs droits humains.

31. Le Dialogue de haut niveau souhaitera peut-être lancer un appel en faveur d'un renforcement du GMG et d'un resserrement de sa coopération avec le FMMD. A cet égard, le GMG pourrait envisager la possibilité d'élaborer des modalités de fonctionnement détaillées

et de mettre en place un secrétariat, afin de gagner en efficacité et de renforcer son soutien au FMMD.

32. Pour donner effet à cette recommandation, le Dialogue de haut niveau pourrait envisager de confier à l'OIM un rôle moteur au sein du GMG⁶ ou de tout autre cadre de collaboration interinstitutions ultérieur découlant des délibérations du Dialogue de haut niveau. L'OIM a exprimé sa détermination à œuvrer en étroite coopération avec ses partenaires. Elle est bien placée pour exercer un tel rôle, eu égard à la portée exceptionnelle de ses divers programmes et projets se rapportant à la migration et du mandat que lui confère sa Constitution, à l'article 1.1 e), à savoir « offrir aux Etats, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, un forum pour des échanges de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux sur les questions de migration internationale... ».

33. Le Dialogue de haut niveau souhaitera peut-être aussi engager les Etats à renforcer les PCR, les forums interrégionaux et les communautés économiques régionales, et à promouvoir l'intégration du couple migration et développement dans leurs programmes de travail. La concertation entre ces mécanismes, ainsi qu'entre ceux-ci et le FMMD et le GMG pourrait être améliorée. Le Dialogue de haut niveau pourrait, en outre, plaider en faveur d'une participation plus concrète de la société civile et du secteur privé au dialogue et à la coopération sur la migration, y compris au sein du FMMD.

34. Le Dialogue de haut niveau souhaitera peut-être aussi lancer un appel en faveur de la création d'un fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour permettre aux organismes du GMG, en coopération avec des parties prenantes intéressées, de mieux aider les Etats à intégrer la migration dans leurs stratégies de développement à l'échelle nationale, à donner suite aux recommandations du FMMD et à mettre en œuvre d'autres initiatives.

La voie à suivre : les Membres de l'OIM et les débats du Dialogue de haut niveau de 2013

35. Les Membres de l'OIM ont à leur disposition toutes sortes de moyens pour, s'ils le souhaitent, encourager le Dialogue de haut niveau de 2013 à examiner les recommandations précitées. L'OIM est disposée à aider ses Membres à contribuer au projet de document final succinct à orientation pratique que doit préparer le Président de l'Assemblée générale dans la perspective du Dialogue de haut niveau, dans l'hypothèse où cette proposition serait retenue dans la résolution finale concernant les modalités. De même, comme ce fut le cas pour le Dialogue de haut niveau de 2006, les bureaux de pays de l'OIM peuvent organiser, à l'échelle nationale, des réunions d'informations et des consultations en vue du Dialogue de haut niveau de 2013. Par ailleurs, l'OIM est prête à apporter son concours aux Amis du Président dans l'hypothèse où ils souhaiteraient rédiger une déclaration commune aux fins d'approbation et de soumission par le Conseil de l'OIM au Dialogue de haut niveau.

Programme de développement pour l'après-2015

36. Au-delà du Dialogue de haut niveau, l'OIM s'efforce à différents niveaux d'encourager l'intégration de la migration dans le programme de développement des

⁶ Par exemple, en lui confiant la présidence permanente du GMG, à laquelle serait adjointe une coprésidence annuelle et tournante assurée par un autre organisme du GMG.

Nations Unies pour l'après-2015. Elle a participé à la Conférence Rio+20, et conseille aujourd'hui les gouvernements intéressés sur la façon dont la migration pourrait figurer dans le projet d'objectifs de développement durable de façon à converger avec la rédaction du programme de développement pour l'après-2015. L'OIM et le DAES ont communiqué à l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015⁷ un mémoire thématique sur la migration et la mobilité humaine pour qu'il serve de base à la feuille de route proposée dans le rapport intitulé *Realizing the Future We Want for All*. Par ailleurs, l'OIM et le DAES contribuent aux préparatifs d'une consultation mondiale sur le lien entre la dynamique de la population et le développement, organisée par le FNUAP, ONU-Habitat et le gouvernement qui accueillera cette manifestation, qui constituera l'un des mécanismes préparatoires thématiques devant contribuer à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Tout au long de ces processus, l'OIM œuvrera constamment de concert avec ses Membres pour s'assurer que la migration figure en tant que question transversale dans le programme de développement pour l'après-2015.

Conclusion

37. En sa qualité de principal organisme international chargé des migrations, l'OIM joue un rôle de premier plan dans la définition du discours et de l'action, à l'échelle mondiale, sur le couple migration et développement. Œuvrant aux côtés et au service de ses Membres, l'OIM continuera d'apporter des contributions de fond au processus de préparation du Dialogue de haut niveau de 2013. Les conclusions et recommandations de cet événement historique dépendront dans une large mesure de la participation éclairée des Etats Membres de l'OIM et des autres gouvernements.

⁷ En juillet 2012, cette équipe spéciale a été remplacée par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015.